



## Compte rendu du conseil communautaire du

**Mercredi 31 mars 2022 à 20h00 - Salle des fêtes de Lislet**

### **PRESENTS :**

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, LUCE Fabrice, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, BIENAIME Corinne, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas, HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, DEBRUMETZ Pascale (pouvoir de Michel TELLIER), TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, MONARQUE Thérèse, LORIETTE Monique, VAN COPPENOLLE Hervé, FLUCHER José, COLOMBE Anne Sophie, BOULANDE Xavier (pouvoir d'Isabelle CHRETIEN)

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, LETURQUE Francine

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

JACQUES Mickaël, DIDIER Pierre, LATOUR Alain, BART Nicole, HALLE Éric, FAYARD Joël, CARLIER Adeline, TELLIER Michel (pouvoir à Pascale DEBRUMETZ), CHRETIEN Isabelle (pouvoir à Xavier BOULANDE), LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, FRICOTEAUX Nicolas, FRERE Marie-Noëlle, LABROCHE Guy, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude, VAN RYUMBECKE Edmond

### **Ordre du jour :**

- Vote des taux d'imposition 2022
- Vote du produit de la taxe GEMAPI
- Approbation des budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes,
- Subventions aux associations pour 2022
- Présentation du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation communale
- Demande de subvention FNADT construction d'un bâtiment industriel
- Demande de financement d'ingénierie Tiers Lieux
- TEOMi incitative 2022

### **Délibération n°1 : Vote des taux d'imposition 2022**

Le président propose une augmentation des taux d'imposition. Les taux suivants sont soumis au vote pour 2022 :

- **Foncier bâti :** 3,94 %
- **Foncier non bâti :** 6,96 %
- **CFE unique :** 19,43% (taux avec majoration spéciale)

M. HENNEQUIN pense que compte tenu de la situation actuelle et la crise covid, si la communauté de communes augmente trop les impôts, elle va envoyer un mauvais message. Il faut sécuriser le budget principal et le budget annexe, précise-t-il et il faut maîtriser les dépenses. Mais M. HENNEQUIN est contre l'augmentation du taux d'imposition pour cette année.

M. POTARD informe l'assemblée que si nous n'augmentons pas les impôts, la communauté de communes va se retrouver en déficit. Il regrette la position de certains élus qui consistent à ne jamais augmenter les impôts et taxes, il estime qu'une faible augmentation chaque année est raisonnable et responsable. Il est favorable à la hausse proposée.

Sur demande de Mme TRAMUT, à titre comparatif, le président rappelle les taux 2021 : le taux du foncier bâti était de 3,81%, le non bâti 6,72%, et la CFE 18,78%.

M. VAN DEN HENDE souligne que beaucoup critiquent les éoliennes mais heureusement qu'elles sont présentes aujourd'hui. C'est grâce aux éoliennes que les communes survivent.

M. APPERT demande si le taux de CFE proposé est le maximum possible. Le taux maximum est de 20,19%, non atteint. M. APPERT estime qu'il ne faut pas trop taxer les entreprises, si on ne veut pas les voir disparaître.

Mme BERNARD est d'accord avec M. HENNEQUIN, socialement c'est compliqué d'augmenter les impôts. Le fait de tout augmenter sera mal perçu par la population car la hausse de la redevance assainissement suivra. Elle préférerait ne pas augmenter les taux d'imposition cette année et ne proposer que l'augmentation de la redevance assainissement collectif.

**Pour : 24**

**Contre : 7**

**Abstention : 0**

### **Délibération n°2 : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2022**

Le vice-président explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et suite à la mise en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), la Communauté de Communes dispose du nouveau bloc de compétence obligatoire GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). À ce titre, elle intervient désormais par représentation substitution de ses communes membres auprès du Syndicat du Bassin Versant de la Serre Amont et du Vilpion, auquel a été transféré la compétence GEMAPI.

Le montant de la participation annuelle 2022 nécessaire au financement de cette compétence s'élève à 26 300€, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente, pour 6958 habitants (population INSEE 2018), pour un ratio d'environ 3.78 € par habitant (contre 3,50 € en 2021).

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le montant total du produit de cette taxe GEMAPI pour l'année 2022 à 26 255,75€, soit environ 3,78 € par habitant,

Il est précisé que le montant de la taxe n'excède pas le plafond maximum fixé à 40€ par habitant et que la répartition du produit de la taxe sera effectuée par les services en charge du recouvrement des contributions directes

Pas de questions.

Délibération votée à l'unanimité

### **Délibération n°3 : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les budgets primitifs pour l'exercice 2022 tels que présentés par Monsieur Jean-François PAGNON, présentés par chapitre (fonctionnement) et par opération (investissement).

<b>BUGET PRINCIPAL</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	4 605 649,46	2 438 355,87
Recettes	4 605 649,46	2 438 355,87

<b>GITES du VAL de SERRE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	47 254,65	79 149,30
Recettes	47 254,65	79 149,30

<b>ZONE d'ACTIVITÉ de la PRAILLE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	33 475,25	206 897,04
Recettes	33 475,25	206 897,04

<b>ZONE d'ACTIVITÉ de la SUCRERIE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	593 011,83	505 299,62
Recettes	593 011,83	505 299,62

<b>ASSAINISSEMENT Collectif</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	1 164 320,70	925 060,12
Recettes	1 164 320,70	925 060,12

<b>ASSAINISSEMENT Non Collectif</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	72 869,75	
Recettes	72 869,75	

<b>DECHETS</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	1 125 843,37	1 641 053,00 €
Recettes	1 125 843,37	1 641 053,00 €

**Annexes :** budgets primitifs 2022 pour les budgets suivants : Budget Principal, Gites du Val de Serre, Zone d'Activités de la Praille, Zone d'Activités de la Sucrierie, Service Public d'Assainissement Collectif et Service Public d'Assainissement non Collectif et Service Déchets

Pas de questions

Délibération votée à l'unanimité

### **Délibération n°4 : Subventions aux associations 2022 – signature des conventions de partenariat**

Monsieur le président rappelle que la liste des associations bénéficiaires de subventions par la communauté de communes est annexée au budget voté chaque année. Cet état permet d'éviter le recours à une nouvelle délibération individuelle pour verser la subvention.

Toutefois, pour certaines subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi, ou dont le montant est supérieur à 23 000 €, le versement de la subvention se fait sur la base d'une convention annuelle précisant les obligations respectives des parties.

Comme chaque année, il est proposé de signer une convention avec les associations suivantes :

- TACT (Thiérache, animation, culture, tourisme) pour ses missions d'animation culturelle et touristique et la semaine musicale pour un montant de 18 000 €

- TACT pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale, pour un montant de 33 216 €
- l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Montcornet pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF de l'Aisne, pour un montant de 25 000 €
- La Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS) pour l'animation du réseau d'entreprises de Thiérache, pour l'accueil, l'aide et le suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises et pour le montage des dossiers de demandes d'aides directes (dispositif de la CCPT lancé en 2021), pour un montant de 13 567 €
- Initiative Aisne pour son partenariat dans le cadre de la création/développement d'entreprise (prêts d'honneur), pour un montant de 1777.50 €
- La Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Laon pour les permanences organisées sur le territoire à destination des jeunes en recherche d'emploi, le partenariat dans le cadre du chantier d'insertion, et la mise en place du dispositif Garantie Jeune sur le territoire, pour un montant de 4 850 €
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) pour le suivi scientifique, l'animation et la gestion de la prairie « sous le Bochet » pour un montant de 500 €
- La Bigarrure, pour les représentations théâtrales, les animations réalisées sur le territoire et la création artistique, pour un montant de 2500 €
- L'école de la 2<sup>ème</sup> chance du Grand Hainaut, pour le fonctionnement d'un établissement créé à Vervins en 2020, pour un montant de 2 312 €
- Les ALSH du territoire pour un montant de 1700 €

M. GERLOT demande si les subventions ont augmenté depuis l'année dernière. M. Queille précise qu'elles ont augmenté pour TACT. Mais il précise que l'association essaie de passer le maximum de subventions par le biais de l'espace de vie sociale. TACT qui a un programme d'animations sociales et culturelles très fourni pour 2022. Concernant l'école de musique, M. QUEILLE informe que l'école est passée de 60 à plus de 100 élèves en quelques années. TACT a augmenté les tarifs des cours individuels afin de combler une partie des coûts supplémentaires, en différenciant les personnes de la communauté de communes et hors de la communauté de communes.

1 contre

Délibération votée à l'unanimité

#### **Délibération n°5 : Présentation du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation communale**

Le président explique que conformément à l'article 1609nonies C du code général des impôts, « tous les 5 ans, le président de l'EPCI présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences de l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI ». Le président présente le rapport. Estelle explique le contexte et l'objectif de ce rapport, à savoir de connaître au fil des années le coût réel des compétences transférées à la CCPT et voir si les transferts de charges évalués et réalisés au jour du transfert suffisent à la CCPT pour assumer les charges nouvelles.

Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir le débat si souhaité sur le sujet et d'approuver le rapport quinquennal relatifs aux attributions de compensation communales

Pas de questions.

Délibération votée à l'unanimité

## **Délibération n°6 : FNADT - demande de subvention pour la construction d'un bâtiment industriel**

Le président rappelle que la Communauté de communes a créé en 2008 une zone d'activité intercommunale sur la commune de Lislet / Montcornet (ZA La Garenne). La commercialisation des terrains est très difficile ; depuis 2010, un seul terrain a été vendu. La CCPT travaille à l'aide de la Maison des Entreprises sur l'attractivité de ces zones mais la ZAC étant éloignée des grands axes, les demandes sont rares.

Au vu des travaux de la METS et surtout des travaux du chargé de projet Territoire d'Industrie, les demandes sont plus importantes pour des locations de bâtiments. Pour les projets de construction, il s'avère que nos terrains ne sont pas forcément adaptés (trop exigus, débit eau potable ou eaux usées insuffisant...). Les entreprises souhaitent davantage louer des bâtiments vides, prêts à l'usage.

Aussi, et afin de lancer une dynamique d'accueil de nouvelles entreprises, le président propose la construction d'un bâtiment sur la ZAC de la Garenne pour 2022. Ce bâtiment serait proposé à la location à des tarifs très bas afin d'attirer les entreprises extérieures. Le bâtiment serait d'environ 350/400 m<sup>2</sup>, équipé d'une partie bureau et sanitaires afin de répondre aux besoins des principales demandes. La CCPT n'a toutefois pas les capacités financières d'assumer la totalité du coût d'un tel projet.

Aussi, la communauté de communes sollicite l'Etat au titre du FNADT, à hauteur de 80 % du cout HT du projet de construction et d'aménagement.

Le projet représente un coût de 472 770 € HT, soit 567 324 € TTC, la CCPT sollicite donc une subvention à hauteur de 378 216 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de construction d'un bâtiment sur un terrain de la ZA de la Garenne pour un montant total de 472 770 € HT et de solliciter une subvention de l'état dans le cadre du PACTE II (FNADT) à hauteur de 80% du coût du projet.

Pas de questions.

Délibération votée à l'unanimité

## **Délibération n°7 : PACTE II - demande de financement d'ingénierie Tiers Lieux**

Le président rappelle que la communauté de communes a validé sa feuille de route du numérique par délibération du 30 mars 2021. Elle s'articule autour de 3 axes :

- La modernisation de l'administration au sein de la CCPT et des communes
- Les services rendus aux usagers
- L'attractivité du territoire

Dans ce cadre, plusieurs programmes d'investissement ont été réalisés et sont à venir :

- Depuis 2020, la création des tiers lieux numériques (Brunehamel, Dizy le Gros et Montcornet), et d'un tiers lieu professionnel à Rozoy sur Serre : ce tiers lieu professionnel est actuellement en travaux sous maîtrise d'ouvrage de la communale. Il ouvrira ses portes en principe en septembre 2022. Un lourd travail sera à faire auprès des entreprises locales, des organismes de formation, des partenaires (CCI, chambre des métiers...) et de la population pour faire connaître le lieu, ses atouts, le faire vivre, afin qu'il soit un réel atout d'attractivité pour le territoire. Il sera le seul tiers lieu professionnel du territoire.
- Concernant la modernisation de l'administration, la CCPT a prévu en 2022 d'équiper ses tiers lieux et certaines salles de réunions de dispositifs de vidéo conférence, d'équiper les élus de tablettes, mettre en réseau l'ensemble des secrétaires de mairie.

Afin de mener à bien ces projets, la communauté de communes souhaite recruter un chargé de mission pour une durée d'un an renouvelable, à compter de juin 2022. Les missions seront essentiellement les suivantes (et sont détaillées dans la fiche de poste annexée à la présente délibération) :

- Lancement du tiers lieu professionnel : travail sur la communication, rencontre avec les partenaires, information des entreprises, des travailleurs (pour le volet télétravail), sensibilisation des employeurs...
- Accompagnement et formation des élus et secrétaires de mairie dans le développement de la dématérialisation et la modernisation de l'administration

Quelques équipements informatiques et autres matériels seront achetés pour mener à bien la mission.

Le recrutement du chargé de mission représente un coût de 30 924,36 € pour 12 mois, auquel il convient d'ajouter 1 007,91 € d'équipements. La CCPT sollicite une subvention pour ingénierie auprès de l'Etat dans le cadre du PACTE II, à hauteur de 80% du coût du projet, soit une subvention attendue de 25 545,82 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le recrutement d'un chargé de mission développement numérique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 12 mois et de solliciter l'Etat dans le cadre du PACTE II à hauteur de 80% du montant HT des dépenses soit une subvention attendue de 25 545,82€

Pas de questions.

Délibération votée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Avant de réaliser le tour de table, le président soumet à l'assemblée la proposition de passer la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours (C0.5) au lieu de toutes les semaines. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer mais qu'il souhaite avoir l'accord de principe des élus avant d'entamer les démarches dans ce sens. Il précise qu'il faut un délai de 6 mois à SEPUR pour mettre en place ces nouvelles modalités. 1 personne est contre. Tous les autres y sont favorables. Certains élus demandent à ce que la collecte des OM ait lieu la même semaine que la collecte des recyclables pour que ce soit plus facile à retenir pour les usagers.

Incidence du passage tous les 15 jours : diminution du coût annuel de la collecte (à chiffrer)

\*\*\*\*\*

Tour de table :

M. VAN DEN HENDE : RAS

M. BOULANDE présente un bilan positif de l'organisation et du déroulement du marathon *La Fortifiée* à Parfondeval. Le succès était présent et le temps clément. Un grand merci à Dimitri JACQUELET pour l'organisation de cette journée, aux bénévoles, aux communes participantes et à l'ensemble des coureurs.

Il invite également l'assemblée à participer à un concert exceptionnel des Baribans à l'occasion de leur 30<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu le 11 juin 2022 à Montcornet avec la participation de 90 choristes.

LILIANA informe que si les collectes des ordures ménagères ont lieu tous les 15 jours, il y a possibilité de mettre des bacs plus grands. Il suffit que les usagers en fassent la demande auprès du service déchets. Elle précise également que des réglettes de tri sont disponibles à la communauté de communes.

M. POTARD espère que les personnes qui ont voté contre la hausse des taux d'imposition en feront de même dans leur commune. Concernant les attributions de compensation, M. POTARD pense qu'il n'y a pas que les communes qui ont des éoliennes qui doivent voir les attributions de compensation modifiée, l'ensemble des communes doit être solidaire à la CCPT.

Estelle précise qu'il est prévu de réunir la CLETC courant mai pour retravailler la répartition de la fiscalité éolienne

M. VAN COPPENOLLE : RAS

M. ELOIRE : RAS

M. DUFOURG : RAS

M. LECLERCQ souhaite savoir s'il y a encore des villages en assainissement non collectif qui n'auraient pas bénéficié des réhabilitations groupées d'ANC financées par l'Agence de l'Eau. Le président explique qu'une dizaine de communes n'ont pas bénéficié de ces programmes car n'ayant pas de cours d'eau dans leur commune, l'Agence de l'Eau estime que l'impact sur le milieu naturel n'est pas significatif et donc ne subventionne pas ces villages. Il est précisé que les habitants dans ces villages paient tout de même la redevance ANC de 40 €/an, comme les autres.

M. GARD informe qu'il a reçu en mairie une demande de la DDT sur le nombre de certificat d'urbanisme et de permis de construire délivrés en 2021, il souhaite savoir si les autres communes ont eu la même demande. Visiblement, c'est le cas, mais les maires relèvent certaines incohérences dans les demandes de la DDT.

Mme BIENAIME : RAS

M. WATTIER : RAS

Mme BERNARD : RAS

M. NAVEAU informe que suite à la remarque de M. POTARD, il n'a pas augmenté ses taux d'imposition au sein de sa commune. Il est d'accord sur le principe que toutes les communes doivent participer pour les éoliennes. Il aurait souhaité que sa part d'AC éolienne puisse permettre de ne pas augmenter la redevance assainissement pour les usagers de sa commune. Il pense que la manne financière que représente la fiscalité éolienne devrait permettre de maintenir un niveau d'imposition plus bas pour les habitants, et donc il conviendrait de revoir la répartition éolienne pour que la CCPT récupère davantage pour financer les différents projets et transferts de compétence (pour ne pas avoir à augmenter les impôts).

M. APPERT pense qu'il faudra prévoir l'enlèvement des bacs des ordures ménagères et des bacs de tri sur la même semaine. Ce serait plus simple pour tout le monde. Il remercie la présence de M. BERGEOT, conseiller aux décideurs locaux, qui est d'une grande aide pour les communes et la communauté de communes, surtout en cette période de budget.

Le président précise que M. BERGEOT est au fait des problématiques budgétaires de la CCPT, il est un appui précieux pour la CCPT et les équipes dirigeantes. Le travail de collaboration est réellement de grande qualité.

Mme TRAMUT : RAS

Mme MONARQUE : RAS

M. GERLOT souhaite connaître la date de fin des travaux à Vigneux Hocquet pour le chantier d'insertion. Lisa précise que les travaux sont terminés, la réception est prévue le lendemain. Il se demande s'il ne faut pas limiter le temps de travail sur les chantiers. Sa commune a demandé l'intervention du chantier depuis longtemps mais qu'il n'est toujours pas intervenu. Le président n'est pas favorable à ce que les chantiers soient trop longs, mais la liste des demandes des communes est importante. Il est précisé que des travaux supplémentaires ont été réalisés à Vigneux, d'où le délai d'intervention plus long que prévu. M. GERLOT s'interroge sur certains déplacements selon lui inutiles de certains membres du personnel de la communauté de communes (chantier), vu le prix actuel du gasoil.

M. VAN DEN HENDE souligne que la remarque est pertinente mais n'a pas lieu d'être au sein d'un conseil communautaire. Ces choses devraient être formulées auprès du président en temps voulu. Il déplore certaines remarques des élus et souvent leur absence au sein des commissions. Il souhaiterait que les élus s'investissent davantage. Les commissions sont là pour préparer le travail en amont, mais il n'est pas rare de faire des commissions avec 4 ou 5 élus. Il regrette que certains sujets soient débattus au sein du conseil, alors que ce sont des échanges qui devraient avoir lieu en commission.

M. APPERT n'est pas d'accord et signale que les commissions devraient avoir lieu le soir et non en journée. Les élus travaillent et ne sont pas toujours disponibles. Estelle précise que, sauf exception, la plupart des réunions a lieu en fin de journée (rarement avant 17h). David rappelle que la présence des agents de la CCPT est indispensable pendant les réunions et estime qu'on ne peut demander aux agents d'être toujours disponibles en dehors de leur temps de travail. Il précise que la plupart de ses congés sont consacrés à la CCPT, il estime que les élus doivent assumer les mandats qu'ils prennent. M. POTARD acquiesce et explique que lorsqu'il doit participer à une réunion, il prend ½ journée de congés. Mais il s'est engagé donc il y participe. M. NAVEAU propose d'envoyer les convocations aux commissions à tous les élus et vient qui veut ou qui peut.

M. GUILMART : RAS

M. LUCE : RAS

M. BIENFAIT : RAS

Mme COLOMBE : RAS

M. FLUCHER : RAS

M. TRIQUENEAUX : RAS

Mme LETURQUE : RAS

Mme HEDIART : RAS

Mme DEBRUMETZ : RAS

M. QUEILLE : RAS

M. HENNEQUIN : RAS

Mme LORIETTE : RAS

Le président remercie l'assemblée de ces débats constructifs et qui permettent d'avancer et clôture le conseil sur une citation d'Oscar Wilde « Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles ».

Le président lève la séance à 22H08.